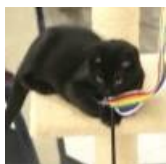


Cette newsletter à laquelle vous vous êtes abonné, met à votre disposition des informations accessibles au moyen d'un clic sur le lien ou les liens qui vous intéressent ([en couleur orange soulignée](#) dans le texte ci-dessous). Cette pratique permet de ne pas encombrer inutilement les messageries. Pour profiter de l'apport des textes enrichis, nous vous recommandons d'ajouter l'adresse e-mail noreply@e-monsite.com dans vos contacts.

Publication des notes de service prises pour l'application des arrêtés ministériels du 31 juillet 2012 relatives aux animaux domestiques



Dès la publication des arrêtés ministériels du 31 juillet 2012 nous avons informés nos adhérents et abonnés des nouvelles dispositions et de ce qui allait changer dans les pratiques professionnelles. Bien qu'ayant des informations issues de sources très fiables, nous étions en attente de la publication des notes de service afin d'informer utilement les professionnels.

La teneur de ces notes de service correspond, point pour point, à ce qui était attendu. Nous en détaillons les dispositions par le lien suivant.

[En savoir davantage](#)

L'équipe du SYNAPSES

Syndicat national des activités liées aux animaux domestiques et non domestiques, aux végétaux d'ornement, à l'environnement et au cadre de vie

55, rue Lacordaire

75015 Paris

☎ 01 44 26 30 98

☎ 01 77 65 66 02

<http://www.syndicat-animaleries.org>

contact.synapses@gmail.com

<http://twitter.com/#/LLSynapses>

L'ensemble des newsletters déjà publiées est disponible au moyen du lien suivant. [Archives](#)